

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Séance du : 27 Novembre 2012

L'an deux mil douze et le 27 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

<b>NOMBRES DE MEMBRES</b>	
<b>En Exercice</b>	<b>Présents</b>
<b>11</b>	---
	<b>Votants</b>
	---
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	
22/11/2012	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
04/12/2012	

**Présents :**

Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Robert ROBIN, Pierre COLLENOT, Jean-Jacques LABROUSSE et Madame Michelle GUILLAUME

**Absents avec pouvoir :**

Natacha BLANCHET pouvoir à Michel ADAM  
Jean-Louis TEXIER pouvoir à Bernard GOURSAUD

**Absent(e)s excusé(e)s:**

Mesdames Christine SABOURAUD et Françoise GUINDANT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre SPELETTA

Assistaient également à cette séance, Eric BREVIER, habitant de la commune et le personnel administratif : Nathalie JOUANNAUD et Julie LOUIS.

**Séance de 20 heures 30 :**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour : « Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Matha »,

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que cette question soit rajoutée à l'ordre du jour de cette séance. La question sera débattue en fin de réunion.

**1. INFORMATION, ORIENTATION DU MAIRE :**

☛ **POPULATION :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Jean-Louis TEXIER a été hospitalisé d'urgence il y a quelques jours mais qu'il va beaucoup mieux à présent ; il rentrera chez lui dans les jours à venir.

☛ **SECURITE CENTRE BOURG :** La commune, après consultation des services de la DID (Direction des Infrastructures Départementales) a modifié le sens de circulation au niveau du rétrécissement situé dans la Grand'Rue dans le centre bourg afin de faire ralentir les automobilistes. Le premier bilan s'avère mitigé voire même décevant puisque plusieurs personnes de la commune nous ont signalé avoir évité récemment des collisions car des automobilistes arrivaient toujours à vive allure sans respecter la signalisation routière. Un nouveau bilan sera fait dans quelques temps.

☛ **NOEL 2012 :** Monsieur le Maire remercie Michel ADAM, Adjoint au maire, qui a confectionné des décorations de Noël sur des panneaux de contreplaqué et également Jean-Pierre MICHEL qui est en train d'installer toutes les guirlandes lumineuses dans le village.

☛ **FINANCES LOCALES :** Le Maire communique les versements des subventions attendues pour la fin d'année :

- Conseil Général pour les panneaux de signalisation : 2 012,54 €
- Conseil Général pour les travaux de voirie : 60 000 €
- Conseil Régional pour les travaux de rénovation mairie 2<sup>ème</sup> tranche : 20 000 €

☛ **CONTENTIEUX :** Concernant la procédure judiciaire dans l'affaire BISSIRIEX/COMMUNE, l'audience a été à nouveau reportée au 14 janvier 2012.

☛ **PROJET DE LOI DE FINANCES 2013** : L'AMRF lance la campagne : « A quand la parité pour les communes ? » concernant la disparité de la DGF entre les communes rurales et les grandes communes.

Le Maire donne lecture du communiqué :

... L'État reverse au budget de la commune une série de dotations qui ont pour fonction de participer au fonctionnement de la commune et lui permettre d'assurer ses obligations.

Depuis des années maintenant, la principale dotation (la dotation globale de fonctionnement, dite DGF) est assise sur un principe inégalitaire qui fait que l'État verse une dotation qui varie entre 64 € et 88 € pour une commune entre 1 et 3500 habitants, quand il en verse jusqu'au double pour les villes de plus de 130 000 habitants.

Ce principe inégalitaire ne se justifie pas. Il est discriminant et pénalisant pour les communes et leurs habitants puisque avec moins d'argent, les élus doivent satisfaire aux mêmes exigences de la population (école, entretien de la voirie, assainissement, services à la population, ...).

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur le Maire décide par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (JJ LABROUSSE) et 1 ABSTENTION (P. COLLENOT) de soutenir l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France en demandant solennellement de modifier les articles concernant la Dotation Globale de Fonctionnement afin que soit supprimée la distinction entre ruraux et urbains.

## **2. ANIMATION ZUMBA : TARIF SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande qu'il a reçu d'une association pour faire une animation « zumba » dans la salle des fêtes communale. Il est précisé que la durée de cette animation serait de deux fois 1 h 30. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif exceptionnel de 50 € pour la ½ journée + électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (JJ LABROUSSE).

## **3. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : VENTE CTS BIAIS/CORNUAULT :**

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal au sujet d'une demande faite par la SCP ETEVENARD/CHARREYRON pour une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien appartenant à la Famille BIAIS situé « Centre Bourg » pour une superficie de 172 M2 mis en vente au profit de Mme CORNUAULT pour la somme de 2 000 €.

Par délégation du Conseil Municipal en date du 1er mars 2011, le Maire notifiera à l'étude notariale que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur cette transaction.

## **4. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE AU TOGO : PARTICIPATION DE LA COMMUNE : GRATUITE DE LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADIF/ACPAD organise une soirée spectacle cabaret le samedi 1er décembre 2012 à la Salle des Fêtes de Brie pour aider à financer la reconstruction de l'école de l'espoir au TOGO.

Le Maire propose que la salle des fêtes soit mise gratuitement à disposition des associations ADIF/ACPAD pour cette manifestation. Seule les frais d'électricité seront dus.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition du Maire.

## **5. TRAVAUX EN REGIE 2012 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différents travaux ont été réalisés par les employés communaux pour la collectivité.

Avant la clôture des opérations, il est nécessaire de faire un état des travaux effectués en régie qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel et outillage acquis ou loué ainsi que les frais de personnel. Cet état servant à transférer les dépenses de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ces travaux en régie concernent cette année exclusivement les travaux d'aménagement de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour transférer les travaux réalisés par les employés communaux pour la collectivité en travaux en régie ;
- ouvre les crédits pour un montant de 73 900,67 €.

## 6. BUDGET : DM N° 2 : VIREMENT DE CREDITS AU CHAPITRE 66

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le remboursement des intérêts pour solder l'exercice 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le virement de crédits suivants :

- 61523 Voies et réseaux : - 2 000 €
- 668 Autres charges financières : + 2 000 €

## 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2012 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions accordées annuellement aux associations de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2012 (Monsieur Pierre SPELETTA quitte la salle au moment du vote de la subvention de l'Association Clair Fontaine car il est président de cette association) :

ACCA (Chasse)	74,00 €
CLAIR FONTAINE (3ème Age)	700,00 €
COMITE DES FETES	0.00 €
COMITE DE JUMELAGE Brie-sous-Matha/Villeneuve du Paréage	0.00 €
VELO CLUB MATHALIEN	30,00 €

## 8. ASSOCIATION DU MEMORIAL 17 : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'« Association du Mémorial de la Charente-Maritime des Morts pour la France en Algérie - Maroc et Tunisie 1952-1962 » les sollicite afin d'obtenir une participation financière exceptionnelle pour la construction de ce mémorial destiné à devenir un lieu de recueillement et de mémoire.

Ce mémorial sera érigé sur le territoire de la commune de Saint Savinien sur Charente qui offre le terrain et l'environnement paysager. Le coût de l'opération est de 75 000 €. L'ensemble des associations locales et collectivités du Département ont été sollicitées. Certaines ont fait un don mais il manque la somme de 40 000 € pour finaliser la concrétisation du mémorial projeté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au bénéfice de l'Association du Mémorial 17 par 7 voix POUR, 1 CONTRE (P. COLLENOT), 1 ABSTENTION (JJ LABROUSSE).

## 9. MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les modifications de statuts approuvées lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Matha le 29 octobre 2012, à savoir sur les 2 points suivants :

- projet de fusion des offices de tourisme et la création d'un office de pôle à l'échelle des Vals de Saintonge,
- Mise en œuvre du projet de construction d'un dojo intercommunal à Beauvais-sur-Matha.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la présente modification.

Après avoir entendu le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ☒ Adopte les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Matha concernant l'ajout des 2 points cité ci-dessus,
- ☒ Mandate le Maire pour l'application de la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au Préfet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**